

**10 février 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 10 février 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent Mme Michèle Massé, MM. Denis Chagnon, Michel Denicourt, André Deschamps et Jean-Claude Fortin, conseillers.

Est absent : M. Jacques Auger, conseiller

Sont également présents : le directeur général, M. Bertrand Déry et la greffière, Me Isabelle François

**2015-02-039 Adoption des procès-verbaux du 13 et 20 janvier 2015**

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 3, 9, 16 (19h) et 16 (19h15) décembre 2014 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances du 13 et 20 janvier 2015 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-03-040 Adoption des comptes selon les listes mensuelles**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

*Comptes payés :*

Chèques 43 644 à 43 794 pour un montant de :	1 112 292,76 \$
Chèques 43 795 à 43 841 pour un montant de :	337 295,56 \$

*Comptes payables :*

Chèques 43 870 à 43 970 pour un montant de :	287 023,56 \$
--	---------------

*Comptes recevables :*

Comptes 4FD000786 à 4FD000790 et 5FD000001 à 5FD000025 pour un montant de :	15 892,84 \$
---	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 février 2015

**2015-02-041 Dépôt de documents**

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, directeur général, a autorisé la proposition suivante :

- Mandat à SIMO pour le remplacement et support relativement à la garde en eau potable pour une somme forfaitaire de 770 \$/semaine, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 15 janvier 2015.

**2015-02-042 Nomination d'un maire suppléant**

**Considérant que** la résolution 2014-08-255 nommait M. Denis Chagnon, conseiller, à titre de maire suppléant;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu que** Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 11 février au 14 avril 2015 et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est également résolu que** M. Denis Chagnon soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-043 Radiation de solde de taxes foncières / Autorisation**

**Considérant** le rapport de la trésorière adjointe en date du 26 janvier 2015;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'autoriser la trésorière adjointe à radier les petits soldes de taxes foncières des matricules suivants, le tout représentant un total de 11,18 \$ :

Matricule	Année 2014	Année 2015
4328-52-8049-1	0.78	0.79 \$
4328-61-7379-4	0.78	0.79 \$
4330-63-2864-2	0.80	0.81 \$
4330-64-3423-4	0.80	0.81 \$
4330-74-1522-4	0.80	0.81 \$
4330-74-3226-0	1.59	1.62 \$

TOTAL

11.18 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 février 2015

**2015-02-044 Précision sur l'affectation de la dépense relative aux travaux de réfection de toiture du Complexe sportif Desjardins (résolution 2014-09-259)**

**Considérant que** la résolution 2014-09-259 accordait le mandat de réalisation des travaux de réfection de la toiture du Complexe sportif Desjardins pour une somme de 262 000 \$ plus les taxes applicables;

**Considérant qu'il y a lieu** de préciser les crédits de cette dépense :

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de préciser que l'excédent de la dépense des travaux non subventionnés soit affecté au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-045 Projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent / Exclusion de la propriété du 1315 rue Vimy (lot 1 592 408) du périmètre d'agrandissement**

**Considérant** l'imposition d'un avis de réserve sur le lot 1 592 408 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, le 19 décembre 2014 et portant le numéro d'enregistrement 21 266 820 ;

**Considérant que** ledit immeuble réservé ne fait plus partie du projet d'agrandissement de l'École Saint-Vincent ;

**Considérant qu'une** radiation de l'avis de réserve publié sous le numéro 21 266 820 devient nécessaire ;

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu :**

**QUE** la Ville de Saint-Césaire approuve la radiation de l'avis d'imposition d'une réserve imposé le 19 décembre 2014 sur le lot 1 592 408 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, et publié sous le numéro 21 266 820 ;

**QUE** la Ville de Saint-Césaire désigne le maire ou le maire suppléant et le directeur général pour signer tout document nécessaire à la radiation de l'avis de réserve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 février 2015

**2015-02-046 Acquisition et installation d'un écran de projection pour la salle de réunion**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser l'acquisition et l'installation d'un écran de projection et d'un module Apple TV au montant de 1 259 \$ plus les taxes applicables par l'entreprise Rive-Tech Informatique de Saint-Mathias sur Richelieu, le tout tel que déposé dans la soumission du 7 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-047 Politique de la ruralité 2014-2019 – Nouveau pacte rural / Nomination d'un représentant non élu au Comité consultatif de la ruralité de la MRC de Rouville**

**Considérant que** la MRC de Rouville lance un appel de projets dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2019 avec un programme de subvention du Pacte rural ;

**Considérant qu'**un comité consultatif de la ruralité est mis sur pied par la MRC pour l'étude des différents projets ;

**Considérant que** des non-élus de chacune des municipalités sont invités à siéger à ce comité ;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de nommer M. Bertrand Déry, directeur général pour siéger au Comité consultatif de la ruralité de la MRC de Rouville dans le cadre du programme de subvention du Pacte rural de la Politique de la ruralité 2014-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-048 Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) / Adoption**

**Considérant** l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisé conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

**Considérant que** 22 nouvelles actions découlent de ce plan d'action et que 5 de ces actions déjà entamées amèneront des réductions;

**10 février 2015**

**Considérant que** le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a adhéré au programme Climat municipalités du Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques;

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire adopte le plan d'action décrit dans le rapport intitulé « Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) » préparé par Solution Crédits Carbone.

**Il est également résolu** de transmettre copie de cette résolution auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-049    Maintien du CLD Au Cœur de la Montérégie suite au pacte fiscal transitoire du gouvernement provincial pour l'année 2015 / Avis**

**Considérant que** le pacte fiscal transitoire pour l'année 2015 intervenu entre les municipalités et le gouvernement du Québec le 5 novembre dernier prévoit des coupures de 300 millions de dollars pour les municipalités du Québec;

**Considérant que** ledit pacte fiscal prévoit, entre autres, que les actifs et passifs des CLD liés à leur mission soient transférés aux MRC;

**Considérant que** le rôle du CLD au Cœur de la Montérégie est de soutenir le développement économique local et l'entrepreneuriat dans la MRC de Rouville;

**Considérant** l'annonce du président du CLD au Cœur de la Montérégie, monsieur Jacques Ladouceur, à l'effet de maintenir le CLD pour l'année 2015, et ce, malgré les compressions annoncées par le gouvernement du Québec;

**Considérant que** les membres du conseil de la Ville de Saint-Césaire sont préoccupés par l'impact financier que représente le maintien du CLD au Cœur de la Montérégie dans sa forme actuelle par la MRC de Rouville alors que la coupure du gouvernement provincial représente 60 % du budget 2014 pour le CLD, qui était d'un montant de 328 070 \$ pour l'année 2015 et représentera 100 % pour l'année 2016;

**Considérant que** le maintien du CLD entraîne une augmentation de la quote-part de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2015;

**10 février 2015**

**Considérant que** le Ville de Saint-Césaire est d'accord pour maintenir le CLD dans la MRC de Rouville mais est soucieuse par le maintien à long terme du CLD qui risque de faire augmenter la quote-part de la Ville si la structure est maintenue dans sa forme actuelle;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire manifeste son accord pour le maintien du CLD au Cœur de la Montérégie pour l'année 2015 au sein de la MRC de Rouville;

**QUE** la Ville de Saint-Césaire manifeste son désaccord quant à l'augmentation de sa quote-part au sein de la MRC de Rouville pour les années subséquentes pour le maintien du CLD au Cœur de la Montérégie;

**QUE** la MRC de Rouville produise une reddition de compte quant aux dépenses budgétées versus les services offerts en 2015 avant que la décision ne soit prise quant à l'avenir du CLD pour l'année 2016;

**QUE** la présente résolution soit transmise au CLD au Cœur de la Montérégie, à la MRC de Rouville ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-050 Maison de Jeunes des Quatre Lieux / Activité de collecte de fonds**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'appuyer la Maison de Jeunes des Quatre Lieux pour son activité de collecte de fonds sous forme de souper spaghetti avec l'achat de 3 paires de billets au coût de 15 \$ chacune, le tout payé à même les profits de l'Omnium de golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-051 Fondation Collège Santé / Demande de contribution 2015**

**Considérant que** la Fondation Collège Santé adresse une demande à la Ville de Saint-Césaire pour une aide financière sous forme de dons à hauteur de dix dollars (10 \$) par citoyen pour le financement des activités de la Clinique Médicale du Collège;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire accepte de majorer sa contribution en acquittant un montant de 1 653,99 \$ correspondant à sa quote-part des taxes foncières pour l'année 2015;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**10 février 2015**

**Et résolu** de verser à la Fondation Collège Santé, une aide financière au montant de 59 790 \$, équivalent à 10 \$ par citoyen au nombre de 5 979 et en majorant d'un montant de 1 653,99 \$ pour la quote-part des taxes foncières, le tout payé à même le fonds général de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-052 Voyage scolaire pour élèves atteints du trouble du spectre autistique / Demande de contribution**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de contribuer financièrement à hauteur de 100 \$ auprès du projet de voyage scolaire d'élèves du secondaire atteints du trouble du spectre autistique. Ce projet organisé par une classe en adaptation scolaire de la Polyvalente Mgr Euclide Théberge de Marieville touche des élèves de Saint-Césaire. Ce montant est prélevé à même les profits de l'Omnium de golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-053 Ainsi soit-elle – Centre de femmes / Contribution**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de verser une contribution de 150 \$ au Centre de femmes Ainsi soit-elle en guise de subvention pour 2015. Ce montant est prélevé à même les profits de l'Omnium de golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-054 Acquisition d'une laveuse à linge commerciale pour la caserne**

**Considérant que** les habits de combat des pompiers doivent être entretenus en conformité avec la norme NFPA 1500;

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser l'achat d'une laveuse-essoreuse industrielle UNIMAC modèle UC30 reconditionnée auprès de la compagnie Service Raltech de Québec pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission en date du 9 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10 février 2015**

**2015-02-055 Exposition sur la sécurité civile, 5<sup>e</sup> édition / Contribution financière**

**Considérant que** l'Association des pompiers de Saint-Césaire en collaboration avec le service Sécurité Incendie de Saint-Césaire organiseront une Exposition sur la sécurité civile pour une 5<sup>e</sup> édition;

**Considérant qu'un** comité est implanté par le service Sécurité Incendie pour assurer un suivi de l'événement :

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de verser une contribution de 5 000 \$ pour l'organisation de l'événement Exposition sur la sécurité civile, 5<sup>e</sup> édition. Il est précisé que la contribution sera diminuée de 960 \$ (plus les taxes applicables) afin régler le solde relatif à du matériel promotionnel à l'édition passée antérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-056 Proposition de services professionnels pour un rapport de situation du schéma de couverture de risques pour quatre municipalités de la MRC de Rouville**

**Considérant que** l'intérêt de la Ville de Saint-Césaire d'obtenir des recommandations et des estimations d'investissements financiers dans le cadre d'une analyse du schéma de couverture de risques avec les municipalités de Rougemont, Ange-Gardien et Saint-Paul-d'Abbotsford;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a reçu une offre de service de monsieur Sylvain Dufresne, expert-conseil en sécurité incendie en date du 8 décembre 2014 exposant le mandat à exécuter;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire accepte de participer à l'analyse de contexte relatif au schéma de couverture de risques afin de connaître la situation des municipalités et d'établir les recommandations et estimations des investissements à prévoir, et ce, conditionnellement à ce qu'au moins trois municipalités, incluant Saint-Césaire, soient intéressées à ce projet.

**Que** la dépense de cette analyse soit assumée également entre les municipalités participantes pour un montant maximal de 3 800 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**10 février 2015**

**2015-02-057 Achat d'un turbidimètre combiné avec colorimètre**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un turbidimètre combiné avec lecteur de chlore par colorimétrie au montant de 990 \$ plus les taxes applicables auprès de l'entreprise AESL Instrumentation inc. de Pierrefonds, le tout tel qu'il appert de la soumission 2015-8153 datée du 27 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-058 Prime de garde pour le service en eau potable / Poste de chef d'équipe**

**Considérant que** le personnel certifié pour assurer la garde en eau potable est réduit en raison de congé de maladie de membres du personnel du service des travaux publics;

**Considérant que** cette situation exceptionnelle demande à ce que la personne occupant le poste-cadre de chef d'équipe comble un horaire de garde pour le service en eau potable;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de verser une prime de garde pour le service en eau potable, dans ce contexte de pénurie de main-d'œuvre certifiée, à madame Dominique Arpin, chef d'équipe du service des Travaux publics pour les gardes effectuées selon une rotation des horaires de garde. La prime versée est identique à celle versée en vertu de l'article 6 de l'entente des cols bleus qui a été modifiée par la résolution 2015-01-028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-059 Lotissement du lot 1 591 838 aux fins de réserve des nappes phréatiques / Autorisation**

**Considérant** l'intérêt de délimiter une réserve pour établir un périmètre de protection des nappes phréatiques à même le lot 1 591 838 situé au 140, chemin Saint-François;

**Considérant** le plan de lotissement préparé par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre en date du 10 novembre 2014, portant le numéro de minutes 14403;

**Considérant que** le projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur;

**10 février 2015**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser le lotissement tel que présenté dans le plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre Daniel Jodoin daté du 10 novembre 2014 sous les minutes 14403.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le point 24 de l'ordre du jour a été retiré.*

**2015-02-060 Demande de dérogation mineure relativement à la propriété du 833, avenue Larose (lot 1 592 908)**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée par Me Jean-François Denicourt, notaire, pour la propriétaire madame Nancy Coulombe à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 1 592 908 au 833, avenue Larose;

**Considérant que** la demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation actuelle du bâtiment de type résidence unifamiliale qui est à 7.32 m de la rue;

**Considérant qu'**en vertu du *Règlement de zonage 92-2005*, la norme minimale de marge avant est de 7.60 m;

**Considérant que** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**Considérant que** le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant qu'**un avis public a été publié dans le *La Voix de l'Est* le 17 janvier 2015;

**Considérant que** le CCU, lors de la séance du 27 janvier 2015, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Me Jean-François Denicourt pour madame Nancy Coulombe et ainsi permettre la régularisation de l'implantation actuelle du bâtiment de type résidence unifamiliale sur le lot 1 592 908, le tout telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-061 Travaux de réfection de la toiture du Complexe sportif Desjardins / Demande de paiement numéro 1 à Roland Bolduc inc., couvreur**

**Considérant** la recommandation de monsieur Pierre Leclerc, architecte auprès de Groupe Leclerc chargé du projet;

**10 février 2015**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder au paiement de 100 739,25 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de réfection de la toiture du Complexe sportif Desjardins. Ce montant inclut une retenue de 10 %, le tout tel que décrit dans la recommandation de paiement datée du 5 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-062 Travaux de réfection de la toiture du Complexe sportif / Directives de changement 01 et 02**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser les directives de changement numéros 1 et 2 datées du 15 janvier 2015 pour les travaux de réfection de la toiture du Complexe sportif Desjardins pour une hausse de 280,47 \$ (plus les taxes applicables) pour la directive de changement numéro 1 et une hausse de 1 771,94 \$ (plus les taxes applicables) pour la directive de changement numéro 2.

**Il est de plus résolu** d'autoriser M. Bertrand Déry, directeur général, à signer la directive de changement pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-063 Embauche d'opérateur-journalier à l'Aréna Guy-Nadeau (poste sur appel)**

**Considérant** la recommandation de monsieur Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs suite à l'annonce du départ de l'employé occupant le poste d'opérateur-journalier;

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder à l'embauche d'Ysabelle Bienvenue au poste d'opérateur-journalier à l'aréna sur appel rétroactivement à compter du 5 février 2015. Le taux horaire associé à ce poste est établi selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à l'échelon 4, classe 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-064 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux de réfection du Complexe sportif et autorisant un emprunt d'un montant maximal de 3 millions \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par Mme Michèle Massé, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement d'emprunt décrétant des travaux de réfection du Complexe sportif et autorisant un emprunt d'un montant maximal de 3 millions \$ pour en acquitter le coût.

10 février 2015

**2015-02-065 Bornage de propriétés limitrophes au lot 1 591 838 / Autorisation de signature**

**Considérant** les limites de propriétés apparaissant au cadastre du Québec et la possession réelle des lieux font état de certaines discordances en ce qui concerne les lots limitrophes au lot 1 595 838 situé au 140, chemin Saint-François;

**Considérant que** les lots adjacents sont les suivants : 1 592 997 (Robert Voyer et Louise Leduc), 1 593 973 (Pierrette Viens), 1 593 974 (Ferme Yvon Boucher), 1 594 044 (Ferme Yvon Boucher), 4 438 850 (Ferme Richard Desroches);

**Considérant que** monsieur Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre est mandaté par la Ville de Saint-Césaire pour effectuer un bornage afin de régulariser les titres de propriétés;

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire les documents relatifs au procès-verbal de bornage à être préparé par monsieur Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre du Groupe XYZ Civitas afin de régulariser les lots 1 592 997, 1 593 973, 1 593 974, 1 594 044 et 4 438 850.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-066 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers / Modification de la résolution 2015-01-021**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**10 février 2015**

**Attendu que** la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Vingt une (21) inscriptions de pompiers pour de la formation au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de transmettre à la MRC de Rouville une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-067** **Embauche d'un journalier 2 au service des Travaux publics (liste de rappel)**

**Considérant que** deux employés sont en congé de maladie pour une durée indéterminée;

**Considérant** les besoins de personnel certifié pour assurer les tâches liées au service d'eau potable;

**Considérant** la recommandation de monsieur Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de procéder à l'embauche, sur une base temporaire, de Philippe Rioux au poste de journalier 2 au service des Travaux publics. Le taux horaire associé à ce poste est établi selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à la classe 6, échelon 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-068** **Autorisation de transmission d'un appel d'offres par voie écrite d'invitation à soumissionner pour l'entretien des espaces verts de la Ville**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de procéder par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'entretien des espaces verts de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 février 2015

**2015-02-069 Autorisation de transmission d'un appel d'offres pour des travaux de pavage, rapiéçage, trottoirs et bordures de rue en divers endroits**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'un appel d'offres public sur le système électronique d'appels d'offres publics (SE@O) pour l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour les travaux de pavage, rapiéçage, trottoirs et bordures de rues en divers endroits de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

Me Isabelle François  
Greffière

### **Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-02-040, 2015-02-041, 2015-02-044, 2015-02-046, 2015-02-050,  
2015-02-051, 2015-02-052, 2015-02-053, 2015-02-054, 2015-02-055,  
2015-02-056, 2015-02-057, 2015-02-058, 2015-02-061, 2015-02-062,  
2015-02-063, 2015-02-067.

---

Micheline Quilès  
Trésorière